

Dans un Paris sous Vigipirate, ce CNEA présentait un caractère exceptionnel avec l'intervention du ministre de l'agriculture suite aux événements qui ont marqué la France depuis le 7 janvier. Stéphane LE FOLL a souhaité s'adresser aux représentants de la communauté éducative rassemblés en CNEA pour inciter à une « mobilisation intellectuelle collective » en rappelant l'importance de la laïcité.

(En savoir plus : [CR Intervention S.Le Foll au CNEA](#)).

(En savoir plus : [Intervention CFDT \(Sgen-Fep-FGA\)](#))

Des travaux interdits aux jeunes de moins de 18 ans,

L'ordre du jour comportait des points législatifs ou relevant du code du travail (voir L 4153-9 sur Légifrance) avec des modifications du décret portant sur la procédure de dérogation aux travaux interdits aux jeunes de moins de dix-huit ans. Nous nous interrogeons sur les risques que pourra faire peser cette simplification sur la sécurité des jeunes en stage ou en travaux pratiques.

.... à la dérive du tout CCF,

La Fep-CFDT a toujours pesé de tout son poids en CNS ou CPC pour limiter la dérive vers le « tout CCF » à chaque rénovation pédagogique. La DGER veut imposer malgré tout des modalités d'évaluation à 80 % de CCF et 20 % d'épreuves terminales en CAPA rénové. Une décision inacceptable pour la Fep comme pour tous les syndicats enseignants du public, à l'exception du SGEN. Deux déclarations intersyndicales, l'une pour le public et l'autre pour le privé (à l'initiative de la Fep-CFDT) ont réaffirmé avec force notre désaccord. Parce que la Fep-CFDT a réalisé une enquête très détaillée sur ce sujet, elle peut affirmer que l'administration n'entend pas les principaux acteurs de la mise en œuvre de l'évaluation, à savoir, nous, les enseignants.

La Fep-CFDT a donc voté contre cette proposition :

(En savoir plus : [Déclaration intersyndicale Fep-Snec-Spelc](#))

.... sans les moyens nécessaires à la concertation,

La Fep-CFDT a aussi rappelé le paradoxe dans les propos de l'administration, qui souligne sans cesse l'importance du travail d'équipe, de la concertation, alors même que nous savons que bon nombre d'enseignants du privé ne disposent pas du temps du S.C.A. nécessaire pour accomplir correctement ces tâches.

....mais il y aura le médiateur !

Dernier point important : l'institution d'un médiateur de l'enseignement agricole technique et supérieur des agents des établissements publics et privés sous contrat. Il sera en charge des situations conflictuelles individuelles concernant le fonctionnement du service public..... Nous aurons tant à lui dire !

En conclusion, les enseignants doivent se mobiliser pour faire vivre la laïcité dans les établissements privés et mettre en œuvre sans les moyens auxquels ils ont droit des modalités d'évaluation qu'ils n'approuvent pas. Mais ils pourront désormais faire appel à titre individuel au « médiateur » s'ils ont le sentiment que les textes que l'administration écrit ne sont pas respectés..... par l'administration !

Boris Genty et Nicole Samimi